

Dakar, le 25 mai 2023

COMPTE RENDU DE REUNION

Activité : Réunion statutaire n°02/2023 du CN-ITIE	Lieu : Siège du CN-ITIE, Ngor Almadies	
Date : 25-05-2023	Début : 10h30	Fin : 13h34mn
<p><u>L'ordre du jour proposé :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mot de la présidente du CN-ITIE 2. Adoption du Compte-rendu de la réunion du 25 novembre 2022 3. Informations générales 4. Etat d'avancement du cadrage 5. Etat d'avancement des préparatifs de la conférence mondiale 6. Divers 		
Participants	Voir liste de présence	
Points de discussion	<p style="text-align: center;">1. MOT DE LA PRESIDENTE DU CN-ITIE</p> <p>Tenue dans le contexte de la préparation de la conférence mondiale de l'ITIE prévue les 13 et 14 juin 2023 au Centre international de Conférences Abdou DIOUF (CICAD) de Diamniadio, cette deuxième réunion statutaire de l'année 2023 apparaît déterminante pour le CN-ITIE. Il s'agit en effet d'effectuer les derniers réglages pour garantir la réussite de cet évènement mondial.</p> <p>C'est sur ces mots que Mme la Présidente du CN-ITIE, a ouvert la séance. Après avoir remercié les participants au dernier panel de haut niveau sur les ressources extractives qui a été apprécié par toutes les parties prenantes, Madame la Présidente a particulièrement tenu à souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du CN-ITIE. Elle a par ailleurs salué la tenue du Forum économique sur le Secteur Extractif qui a rassemblé toutes les parties prenantes dudit secteur. Toujours selon Madame la présidente du CN-ITIE, toutes ces initiatives, tendent, à terme, à améliorer la qualité du débat public autour de l'exploitation des ressources naturelles. Madame la présidente a également tenu à rappeler que, la troisième évaluation (Validation) du Sénégal est prévue au mois d'octobre 2024. Elle a aussi profité de l'occasion pour insister sur le fait que, notre pays a mis la barre très haut en 2018 et en 2021, et pour cette raison, le CN-ITIE doit encore s'atteler à faire en sorte que le Sénégal puisse encore obtenir un excellent résultat.</p> <p>La Présidente a présenté l'ordre du jour, qui n'a fait l'objet d'aucun amendement de la part des membres. Pour clôturer son propos, Madame la Présidente a évoqué la nécessité de réfléchir à nouvelles perspectives en matière de fundraising car la situation financière est</p>	

Comité national ITIE

parfois difficile. Elle a annoncé la tenue d'une réunion spéciale sur les finances pour réfléchir sur ces problématiques et présenter le Rapport financier 2022, dans les jours à venir.

2. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 25 NOVEMBRE 2022

Au sujet du Compte-rendu de la réunion statutaire du 25 novembre 2022, quelques remarques de forme ont été formulées. Entre autres, il a été recommandé d'éviter l'évocation des annexes dans le Compte-rendu d'autant plus que celles-ci ne sont souvent pas attachées. En plus, il a été suggérer d'éviter l'utilisation du présent et en lieu et place recourir au passé composé. Sur le fond, aucune remarque n'a été formulée. Cependant, quelques acteurs ont suggéré l'envoi par e-mail des Compte-rendu (versions signées) des réunions aux parties prenantes, en plus de leur publication sur le site web de l'ITIE.

Le compte rendu a ensuite été adopté à l'unanimité, **sous réserve de la prise en compte des observations susmentionnées.**

3. INFORMATIONS GENERALES

Sous la diligence de Madame le Secrétaire permanent (SP) du CN-ITIE, quelques informations générales ont été partagées. Celles-ci s'articulent autour de quatre (04) points.

Le premier est relatif au processus de renouvellement des membres. Sur ce point, elle a tenu à préciser que le renouvellement ne concerne que deux (02) collèges (celui des *industries extractives privées* et celui des *Organisations de la Société civile et autres organisations*. Pour rappel, « les représentants de la Société civile, des autres organisations et des entreprises sont nommés pour un mandat de deux (02) ans, renouvelable une (01) fois » (article 3 (alinéa C) du décret n°2021-1145 du 7 novembre 2021 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du CN-ITIE).

Sur cette base, et à chaque échéance, les actions suivantes sont diligentées :

- Saisine officielle par la Présidente du CN-ITIE des entités ciblées à l'article 3 (alinéas A, B et C) du décret n°2021-1145, pour siéger au sein du CN-ITIE (tous les deux (02) ans, au mois de Juin) ;
- Réponse de la structure concernée : transmission d'un courrier officiel portant désignation du titulaire et de son suppléant (idéalement en précisant les critères de choix des représentants de la structure concernée) ; et
- Liste des membres du CN-ITIE (titulaires et suppléants) mise à jour automatiquement sur la base des réponses reçues.

Faisant l'état du renouvellement pour les collèges concernés jusqu'à cette date, Madame la SP a rappelé que le dernier renouvellement des membres des collèges concernés (*Industries extractives privées, Société civile et autres organisations*) est intervenu à la fin du mois de juin 2022.

Comité national ITIE

Les derniers changements apportés sont les suivants :

- Assemblée nationale : désignation de deux (02) titulaires et leurs suppléants ;
- Cadre de Concertation des entreprises du Secteur de l'Amont pétrolier : désignation de quatre (04) titulaires et leurs suppléants (dont deux (02) en attente de désignation) ;
- Haut Conseil des Collectivités Territoriales (HCCT) : en attente ;
- Syndicat le plus représentatif des travailleurs du secteur des IE : en attente (saisine du Ministère du Travail effective (cf. Réunion n°1/2023)) ; et
- Chambre des Mines du Sénégal : en attente.

La SP a rappelé la nécessité pour les entités susmentionnées de désigner leurs représentants, pour permettre à la *Commission Affaires Juridiques* de rédiger l'arrêté portant nomination des membres du CN-ITIE.

Les retards dans les désignations ont des répercussions sur la prise de cet arrêté.

Sur le Lancement de la conférence mondiale de l'ITIE 2023, il a été rappelé que cette conférence aura lieu au CICAD de Diamniadio les 13 et 14 juin 2023. Cela coïncide avec le dixième (10^{ème}) anniversaire du démarrage de la mise en œuvre de l'ITIE au Sénégal (Octobre 2023). Dans ce sens, quelques activités ont été organisées dont :

- **Un Ndogou** à l'intention des acteurs de la presse (**18 avril 2023**) ;
- **Un Panel de Haut Niveau** (CN-ITIE, ministères concernés, NRG, ONG 3 D, OSC et représentants des communautés impactées) – (**11 mai 2023**) ;
- **Un Forum économique sur la Gouvernance des ressources extractives** (CN-ITIE, ministères concernés, NRG, ONG 3 D, et OSC) – (**17 mai 2023**).

Celles-ci visaient essentiellement à promouvoir une appropriation de l'évènement par les acteurs et parties prenantes du secteur extractif du Sénégal.

Le second point est relatif à la visite des membres du secrétariat international de l'ITIE, Mme la SP a fait savoir que M. **Bady BALDE** (*Directeur Adjoint*) et Mme **Joanne JONES** (*Responsable Communication*) ont effectué une mission à Dakar du **8 au 12 mai 2023 inclus**. Cette visite avait pour objet :

- De participer aux activités de lancement de la Conférence mondiale de l'ITIE (notamment le Panel de haut niveau du 11 mai 2023) ;
- De préparer la Conférence mondiale de l'ITIE 2023 (avec les prestataires, ainsi qu'avec les services protocolaires de la Présidence de la République et du MAESE) ; et
- De faire un suivi des rencontres de haut niveau antérieures (effectuées en Octobre 2022 et en mars 2023).

Le troisième axe de sa présentation concernait le processus de Validation du Sénégal. Sur ce, le SP a abordé la nécessité de relancer la commission ad hoc pour la Validation (dont le

Comité national ITIE

démarrage est prévu le 1^{er} octobre 2024). Elle a rappelé que sur ce point, le Sénégal est très attendu sur la scène internationale en raison des prouesses réalisées lors de la dernière évaluation (93/100 en 2021).

Le Conseil d'Administration de l'ITIE a invité le pays à mettre en œuvre onze (11) mesures correctives en vue d'améliorer la gouvernance des ressources extractives avant la prochaine évaluation. Pour ce faire, il a été proposé la mise sur pied d'une commission ad hoc pour réfléchir sur cette perspective. Un mail sera envoyé pour permettre aux membres de choisir une date pour la mise en place de ladite commission et le démarrage des travaux.

Enfin comme divers, Mme la SP a partagé quelques informations et interpellations :

- L'organisation de la Conférence mondiale de l'ITIE 2023 est en bonne voie. Il serait utile de tenir une réunion du COPIL, le **30 ou le 31 mai 2023** (en ligne).
- Les Commissions *Organisation et Logistique*, et *Santé et Sécurité* devront avancer rapidement sur leurs feuilles de route.
- Organiser une visite au CICAD pour les membres du COPIL, en collaboration avec l'agence en charge du volet évènementiel (ECKO).
- Au niveau international : Madame la Présidente est très impliquée dans les négociations portant sur l'adoption des exigences pour la nouvelle norme.

Suite à cette présentation quelques commentaires ont été émis dont les suivants :

- Au sujet de la lettre de désignation des représentants du syndicat le plus représentatif du secteur extractif : le représentant du ministère du travail rassure que leur retour se fera incessamment. Les discussions avec les syndicats étant en cours ;
- Au sujet des dates proposées pour la tenue de la réunion du comité adhoc : la date du 31 mai, ou à défaut toute autre date aux environs du 05 juin, a été proposée en raison du contexte politique relativement troublé.
- Au sujet de la réunion du COPIL : la date du 05 juin a été proposée. Madame la présidente a indiqué que toutes les propositions seront analysées, mais que l'option en ligne reste toutefois de mise.
- Au sujet de la prochaine évaluation du Sénégal : il a été suggéré de saisir officiellement les institutions qui sont concernées par la mise en œuvre des mesures correctives avant le démarrage du processus de Validation du Sénégal.

4. ETAT D'AVANCEMENT DU RAPPORT DE CADRAGE 2022

A l'entame de son propos, le Secrétaire Permanent adjoint (SPA) a tenu à présenter les excuses de la présidente (Madame Aissatou SY) de la Commission Audit et Collecte des Données (COMACOL) empêchée. Cette présentation fait suite à leur réunion de ladite commission, en date du 03 mai 2023, et prend en compte les évolutions de la Norme ITIE. La présentation s'articule autour de trois (03) points.

Sur le premier point, le SPA est revenu sur le contexte du cadrage. Il a rappelé que le Sénégal a déjà publié neuf (09) rapports ITIE couvrant respectivement les années 2013,

Comité national ITIE

2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021. Le présent rapport, qui couvrira la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2022, constituera le dixième rapport ITIE du Sénégal depuis son adhésion à l'ITIE. Dans le cadre de l'élaboration dudit Rapport, les Administrations ont entamé leurs déclarations le 03 avril dernier. L'Administrateur Indépendant sera, quant à lui, sélectionné entre les mois de mai et Juin 2023.

Il a indiqué que l'objectif du rapport de cadrage est de calculer la matérialité, afin que le Comité National puisse convenir du périmètre des flux à couvrir, et de d'identifier les entreprises et entités de l'État qui seront tenues de préparer des déclarations dans le cadre de l'élaboration du Rapport ITIE 2022.

Ce rapport a également pour objectif de proposer les informations qui doivent être communiquées par les entreprises et les entités de l'État participantes pour garantir la crédibilité des données conformément à l'Exigence n°4.9 de la Norme ITIE 2019.

Le deuxième point de sa présentation porte sur une mise à jour autour des déclarations. Dans ce sens, il fait noter qu'en appliquant le principe de continuité et sur la base du périmètre 2021, nous avons vingt-deux (22) entreprises déclarantes dans le secteur minier et sept (07) Entreprises déclarantes dans le secteur des hydrocarbures.

Le SPA a ajouté que, pour obtenir les informations sur les plans « Climat » des entreprises, les EIES et les PGES un formulaire, disponible sur la plateforme de déclaration, a été proposé. De même, tous les tableaux dans GovIn ont été revus afin que les déclarations sur les achats de biens et services, et les paiements aux sous-traitants, soient exhaustifs.

Pour ce qui est du Périmètre des Organismes collecteurs pour 2022, sur la base du périmètre retenu des sociétés extractives et des flux de paiement pour l'année 2022, neuf (9) organismes collecteurs et entités publiques seront sollicités pour l'envoi des déclarations. La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et le Comité national de Suivi du Contenu Local (CNSCL) seront également invités à déclarer, conformément à la recommandation 4 du rapport ITIE 2021. A ce jour, les montants déclarés jusque-là s'établissent à 216 845 718 483FCFA.

A propos du périmètre des entreprises pour l'année 2022 : deux (02) entreprises vont probablement entrer dans le périmètre. Il s'agit de Boya SA (entreprise minière en exploration à Kédougou) et d'Afrigold. Nous aurons certainement au total vingt-neuf (29) entreprises dont sept (07) qui évoluent dans le secteur pétrolier.

Les entreprises restantes feront l'objet d'une déclaration unilatérale de la part des Administrations et entités déclarantes.

Conformément au calendrier défini par le CN-ITIE, les données relatives aux paiements des entreprises du secteur extractif retenues dans le périmètre ITIE, devront être saisies ou téléversées directement sur la plateforme GovIn, au plus tard le vendredi 16 juin 2023.

Comité national ITIE

Aussi, les versions finalisées des formulaires de déclaration signés et certifiés par un Auditeur externe, ainsi que les états financiers 2022, devront être téléversés au niveau de la Plateforme GovIn, au plus tard le vendredi 30 juin 2023. Les documents devront ensuite être déposés, en version physique, auprès du Secrétariat technique de l'ITIE (ST-ITIE) du Sénégal (sis à Ngor), au plus tard le mardi 11 juillet 2023.

Pour finir, le SPA est revenu sur les améliorations de la Norme. Dans ce sens, il a fait savoir que, le Conseil d'administration de l'ITIE a approuvé les révisions de la Norme ITIE, le 23 mai 2023. IL a ajouté que La Norme ITIE 2023 sera lancée le 13 juin 2023, à l'occasion de Conférence mondiale de l'ITIE prévue à Dakar, au Sénégal. Pour de plus amples informations : Voir, <https://eiti.org/news/eiti-board-agrees-2023-eiti-standard?s=03>

Suite à la présentation les discussions ont tourné autour de quelques éléments que les participants ont jugé essentiels à l'amélioration du Rapport ITIE 2022.

Ces éléments sont entre autres les questions suivantes :

- Question de la réhabilitation des sites miniers ;
- Exploitation minière artisanale ; et
- Inclusion de la CDC parmi les entités déclarantes.

5. ETAT D'AVANCEMENT DES PREPARATIFS DE LA CONFERENCE MONDIALE

Cette présentation a été faite en duo par la Présidente (Madame Gnagna Diène DIASSE - Représentante de la Société Civile et autres Organisations – Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP)) de la Commission Communication ad hoc, et le Responsable de la Communication et des Affaires publiques (RCRP).

Ils ont rappelé les dates de la Conférence mondiale de l'ITIE 2023, qui se tiendra du 12 au 15 juin au CICAD. Le premier jour, et le dernier, jour seront consacrés aux activités du CN ITIE. Ils ont rappelé, qu'en prélude à cet événement mondial, quelques activités ont été organisées (voir ci-dessus, *Informations générales*). Après ce compte-rendu sur les activités préparatoires, l'occasion a été donnée au Président de la Commission scientifique (Monsieur Pape Fara Diallo) de présenter le contenu des innovation-talks prévus.

Il a indiqué que la proposition du CN-ITIE pour la semestrialisation des Rapports ITIE est très appréciée par le SI qui a suggéré au CN-ITIE de faire une présentation sur ce sujet précis à l'occasion de la journée d'apprentissage entre pairs, prévue le 15 juin 2023.

Par ailleurs, il a précisé que la Coalition PCQVP (CPCQVP) livrera une présentation sur le rapportage concernant le Contenu local à l'occasion des innovation-talks.

6. DIVERS

En divers quelques informations ont été partagées :

Comité national ITIE

- La CPCQVP invite les membres du GMP à un atelier sur : « Les défis de la transparence des ressources extractives », qui aura lieu le vendredi 26 mai 2023, à partir de 9h, au Good Rade ;
- Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable organise un atelier sous régional dédié à la mise en place d'un comité intergouvernemental sur préservation de l'environnement dans les industries extractives. Ledit atelier est prévu dans le courant du mois de juillet 2023. Le Sénégal aura le privilège d'accueillir l'un des ateliers prévus sur les cinq (05) continents. La contribution du SN est attendue et les documents seront partagés avec les acteurs et parties prenantes ;
- Suite à un travail préliminaire avec la commission de l'Assemblée Nationale : le code de l'environnement passera en plénière le 07 juin 2023. Ce code porte de nombreuses innovations surtout celles relatives à la transparence environnementale.
- Le ministère des mines a entamé un travail d'audit des plans de réhabilitation des mines et carrières pour chiffrer les coûts de réhabilitation. Dans le courant du mois de juin 2023, un atelier de partage du rapport ITIE sera organisé par ledit ministère ;
- Proposition a été faite à la commission scientifique de se rapprocher à l'agence nationale de la promotion touristique, pour les questions liées à l'animation dans le cadre de la Conférence mondiale de l'ITIE 2023 ; et enfin
- La CPCQVP accueille la conférence Afrique de PCQVP du 8 au 10 juin 2023 à Palm Beach. Tous les membres du GMP sont conviés.

Décisions

- Le Compte-rendu de la Réunion statutaire du CN-ITIE du 25 novembre 2022 a été adopté sous réserve d'intégration des modifications de forme suggérées ;
- La validation du rapport financier de l'année 2022 fera l'objet d'une réunion spécifique ; et
- Une réunion de mise en place de la commission ad hoc sur la validation sera organisée en début juin.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à **13h34mn.**

Présidente de séance



Pr Awa Marie COLL SECK